



Plan Local d'Urbanisme

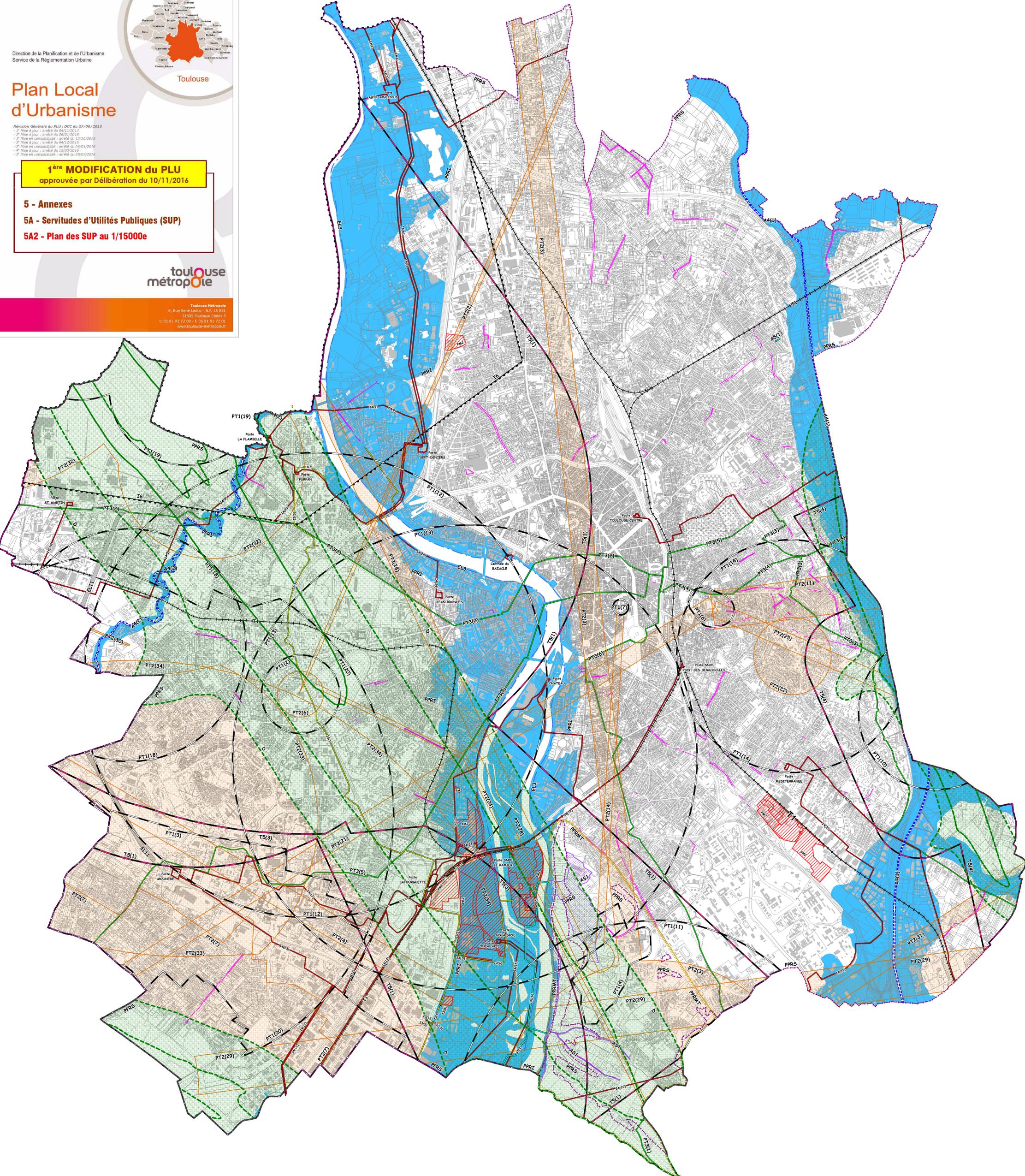
Révision Générale du PLU - DCC du 27/06/2013
 - 1^{ère} Mise à jour - arrêté du 04/11/2013
 - 2^{ème} Mise à jour - arrêté du 26/01/2015
 - 3^{ème} Mise en compatibilité - arrêté du 13/10/2015
 - 4^{ème} Mise à jour - arrêté du 04/12/2015
 - 5^{ème} Mise en compatibilité - arrêté du 04/01/2016
 - 6^{ème} Mise à jour - arrêté du 15/03/2016
 - 7^{ème} Mise en compatibilité - arrêté du 26/02/2016

1^{ère} MODIFICATION du PLU
 approuvée par Délibération du 10/11/2016

5 - Annexes
5A - Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)
5A2 - Plan des SUP au 1/15000e



Toulouse Métropole
 6, Rue René Levesque - B.P. 35 621
 31505 Toulouse Cedex 5
 T. 05 81 91 72 00 - F. 05 81 91 72 01
 www.toulouse-metropole.fr



LEGENDE

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|
| T5 Servitudes aéronautiques de décollage | EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès aux routes express et déviations d'agglomérations | -PT3- Servitudes de protection des lignes et installations téléphoniques et télégraphiques | -EL3- Servitudes de halage et de morche pied | PPRI PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : "Inondations" <small>100 : 100 mètres de largeur de bande de servitude couverte par le risque de PM1.</small> | LD Plan d'exposition au bruit des aéronefs (Extension maximale du PEB : limite extérieure zone D) |
| PT1 Servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques | -I6- Servitudes d'occupation de terrains établies au profit de titulaires de permis de recherche | -I4- Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique | -A4- Servitudes de libre passage des engins mécaniques | PPRS PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : "Sécheresse" <small>100 : 100 mètres de largeur de bande de servitude couverte par le risque de PM1.</small> | PM2 Installations classées |
| PT2 Servitudes de protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'étranger | -E3- Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz | -E3- Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz | -T1- Servitude relative aux chemins de fer | PM1 PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : "Mouvements de terrain" | |
| AS1 Servitudes résultant de l'installation de périmètres de protection des eaux potables et minérales de Pech-David | -A5- Servitudes de canalisations eau et assainissement | EL7 Rue faisant l'objet d'une servitude d'alignement | | | |

NOTA : Le nom de la servitude est placé sur l'axe ou à l'intérieur de son périmètre

Echelle originale : 1/15 000^e